



Déclaration préalable à la CAPD du 12 mars 2019

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CPAD des Côtes d'Armor,

Nous commencerons par vous souhaiter la bienvenue officielle en tant que Directeur académique des Côtes d'Armor, nous espérons que le dialogue social pourra continuer et que cette CAPD gardera son fonctionnement si important pour nos collègues et aussi les élèves qu'ils accueillent. Tiens un mot pas si courant ces derniers temps §

Nous rappelons l'importance de ces instances et des représentants du personnel qui y siègent.

Nous vous remercions de votre attention.

Telle aurait pu être notre déclaration si nous la voulions à l'image du dialogue social actuel dans la Fonction Publique et dans notre ministère.

Le Premier ministre nous a écrit que le dialogue social se mesure en nombre de réunions : comme il y en a eu beaucoup en 2018, ce gouvernement est donc fortement attaché au dialogue social.

Un petit coup d'œil dans le rétro-planning de cette année passée : 50 réunions pendant 7 mois de mars à octobre, sans retour, sans appréciation, ni communication de projets de textes sur des thématiques imposées.

Pas de concertation, pas de négociation pendant les 3 mois suivants.

Un projet de loi découvert 15 jours seulement avant la date butoir de dépôt des amendements et qui comprend des annonces jamais évoquées au cours de ces réunions !

Résultat : l'UNSA dépose plus de 100 amendements, 100 amendements qui montrent clairement que le gouvernement pratique le monologue social et ne tient pas compte des propositions constructives de l'UNSA pour la Fonction Publique et ses agents.

L'UNSA Fonction Publique demande au gouvernement de prendre le temps nécessaire pour qu'un véritable dialogue social permette un projet de loi utile et non régressif.

Les droits des agents publics, qui ont renouvelé récemment leur confiance à leurs représentants, doivent être renforcés et non affaiblis.

Heureusement nos collègues du 1er degré ont de la chance, en ce moment ils reçoivent de jolis courriers dans leurs écoles : un grand courrier puis une précision de notre rectrice. Surtout ne vous inquiétez pas, l'école du socle n'a rien à voir avec les EPSF. Ayez confiance !

Dans la circonscription de Lannion, les collègues directeurs ont reçu un courrier de leur député qui leur explique le contenu de l'amendement scélérat sur les EPSF.

Ainsi donc, l'explication est simple, nos collègues n'auraient rien compris, il faut juste leur expliquer.. Oh, très curieusement cela me dit quelque chose..

Heureusement qu'à chaque amendement voté, on ne reçoit pas un courrier dans nos écoles...

Alors oui, l'assemblée a apporté quelques modifications à l'amendement initial (regroupement pas forcément physique, les personnels municipaux comme les Atsem seront toujours gérés par les communes, regroupement d'écoles du secteur et non du bassin de vie, avis de l'EN).

Pour le SE-Unsa, les désaccords demeurent sur de nombreux points :

- l'absence d'accord des communautés éducatives et des instances de l'Éducation nationale (c'est dommage, un amendement quasi similaire le proposait mais il n'a pas été retenu, lui) ;
- le texte attribue au chef d'établissement des compétences du directeur. Cela suppose la disparition des directeurs d'école sans mise en place d'un « référent » au niveau de l'école pour faire l'interface avec les parents ou les collectivités ;
- les temps supplémentaires pour les enseignants (conseil d'administration et conseil pédagogique) ;
- la possibilité offerte par le texte de généraliser un système sans bilan des expérimentations en cours sur les regroupements physiques en cours dans plusieurs départements et en allant beaucoup plus loin que l'existant (pas de concertation et autorité hiérarchique) ;
- le rôle et les missions du chef d'établissement adjoint en charge du 1er degré, notamment au regard des enseignants mais aussi des IEN ;
- la gestion des temps périscolaires si le regroupement physique concerne des écoles d'autres communes que le collège ;

- la taille possible d'un tel établissement.

Notre syndicat réformiste aurait donc mal compris, tout comme les autres syndicats, ainsi que la FCPE, les associations de maires (AMRF et AMF), l'Andev (Association Nationale des directeurs de l'Éducation des villes) ou encore le RFVE (Réseau français des villes éducatrices) aussi...

Heureusement que tout ceci a été voté dans une loi dite de confiance, c'est sûrement pour cela qu'elle est en procédure accélérée ; cela signifie qu'il n'y a qu'un seul aller-retour entre l'assemblée et le sénat.

C'est dans cette même logique de confiance que le CNESCO a disparu au profit d'un organisme dont les membres seront nommés par le ministre pour contrôler les programmes souhaités par le ministre. De la même façon, c'est en toute confiance que les ESPé changent de nom et que leurs directeurs seront directement nommés par le ministre.

Devant cet exemple de dialogue social à la « Macron-Blanquer », et vous pouvez nous faire confiance, nous continuerons à nous battre dans l'intérêt de nos collègues, et aussi des élèves qu'ils accueillent, en argumentant auprès de ceux qui peuvent encore éviter le pire, en minorant les dégâts causés par cette loi dont l'intitulé est inverse au contenu. Nous nous mobiliserons le 30 mars pour dénoncer cette attaque en règle de notre service public d'éducation.

Je ne sais pas si on évitera qu'il soit complètement démolé par contre ce dont nous sommes certains c'est qu'avec ces tous ces projets on peut déjà parler de formidables sources de démotivation de nos collègues. Et ce n'est pas la circulaire du mouvement imposée par le ministère qui va nous tomber dessus que les choses vont s'arranger..

Pour revenir à notre CAPD et aux sujets du jour, les dotations pour les congés de formation sont toujours et encore un peu plus maigres et donc insuffisants pour répondre aux attentes des collègues qui souhaiteraient en bénéficier. Ces moyens sont concentrés sur le breton, nous réclamons toujours une dotation spécifique pour répondre à cette priorité académique.

Nous espérons que les collègues demandeurs d'une disponibilité pourront tous être satisfaits, ce qui pourrait avoir deux effets positifs : permettre à ces collègues de souffler et à d'autres de pouvoir rejoindre notre département.

Nous terminerons par une note positive : celle de voir se poursuivre les départs en CAPPEI et d'avoir été entendus sur les arguments exprimés en groupe de travail vendredi dernier.